

# Une assurance « soleil » pour les vacances

Vous avez peur de passer votre été sous la pluie ? Il est vrai que la météo actuelle n'incite pas à l'optimisme... Une solution : l'assurance « beau temps » proposée par de nombreux voyagistes comme Belambra, Havas Voyage, Pierre Vacances, Maeva ou Nouvelles Frontières, d'après Le Figaro.

Evidemment, ces entreprises seraient bien en peine d'imposer leur loi au soleil, mais elles peuvent proposer des remboursements forfaitaires afin de consoler les voyageurs malchanceux. Attention, les conditions sont bien précises : la garantie doit généralement être souscrite un certain nombre de jours avant le départ ; il faut effectuer un séjour d'une semaine au minimum et la durée d'ensoleillement doit être inférieure à 50 % du séjour. Enfin, la température doit être plus basse que les moyennes saisonnières.

Mieux vaut donc bien éprouver son contrat avant de partir et surtout, espérer ne pas en avoir besoin !